

Conditions Générales de Location (CGL)

Véhicules de prêt atelier et mises à disposition temporaires

Version consolidée du 19 août 2026 - base documentaire : version du 08 juin 2026

Exploitant	Adrien Agu - Entrepreneur individuel
Nom commercial	Pearl Bike
Siège	3 boulevard de La Teste, 33120 Arcachon, France
Magasin / atelier	Gare de La Teste-de-Buch, 33260 La Teste-de-Buch, France
Immatriculation	SIREN 895 026 417 - SIRET 895 026 417 00017 - RCS Bordeaux
TVA intracommunautaire	FR50 895026417
Téléphone	05 31 10 68 30
E-mail	contact@pearlbike.com
Site	https://pearlbike.com

Assurance professionnelle

Pearl Bike est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle souscrit auprès de Gan Assurances, couvrant notamment, selon les garanties effectivement souscrites et dans leurs limites, sa responsabilité civile exploitation et sa responsabilité professionnelle liée à son activité.

Agence : GAN Assurances La Teste de Buch Arcachon - Davet - 32 avenue Charles de Gaulle, 33260 La Teste-de-Buch, France - Tél. 05 57 52 64 76.

L'étendue territoriale, les plafonds, franchises, exclusions et conditions de mobilisation des garanties sont ceux prévus par le contrat d'assurance en vigueur. Les informations utiles relatives à la couverture peuvent être communiquées sur demande.

Acceptation

La signature manuscrite ou électronique du document de mise à disposition, la validation de la réservation, la constitution de la caution ou le paiement valent acceptation des présentes CGL et des conditions particulières communiquées avant la remise du matériel.

Version et opposabilité

La version applicable est celle portée à la connaissance du client au moment de la conclusion du contrat ou de la prestation. En cas de contradiction entre ces conditions générales et des conditions particulières expressément acceptées, les conditions particulières prévalent dans la limite des dispositions impératives.

Ce document remplace les versions antérieures pour les opérations conclues après sa date d'entrée en vigueur.

1. Objet et champ d'application

Les présentes CGL régissent toute mise à disposition temporaire de matériel par Pearl Bike, à titre gratuit ou onéreux selon les cas. Elles concernent principalement les véhicules de prêt atelier proposés lorsqu'un vélo, VAE, fat bike, trottinette ou autre véhicule de mobilité est immobilisé chez Pearl Bike.

Elles s'appliquent également à toute location classique que Pearl Bike proposerait expressément pour une opération déterminée. L'existence des présentes CGL ne signifie pas qu'un service permanent de location est disponible. Toute mise à disposition reste soumise à disponibilité et validation de Pearl Bike.

Lorsqu'un outil électronique de réservation, de gestion contractuelle, d'état des lieux ou de signature est utilisé, le document de mise à disposition, l'état des lieux, les notices, la grille tarifaire, les éventuels avenants et les présentes CGL forment l'ensemble contractuel. En cas de contradiction, une condition particulière clairement acceptée pour l'opération concernée prévaut, sauf règle impérative contraire.

2. Définitions

- Loueur : Pearl Bike.
- Client / Locataire : personne physique majeure, représentant légal ou personne morale bénéficiant de la mise à disposition.
- Matériel : vélo, VAE, fat bike, trottinette électrique, EDPM, batterie, chargeur, antivol, casque, accessoire ou tout élément indiqué au document de mise à disposition ou à l'état des lieux.

- Véhicule de prêt atelier : matériel mis temporairement à disposition pendant l'immobilisation du véhicule du client en atelier.
- Forfait de mise à disposition : prix fixe couvrant une période déterminée, non fractionnable sauf accord écrit contraire.
- Avenant : prolongation ou modification acceptée par écrit, notamment par signature électronique.
- Caution / dépôt de garantie : somme, pré-autorisation bancaire ou autre garantie destinée à couvrir les sommes qui pourraient être dues au titre du contrat.
- État des lieux : constat papier ou électronique du matériel, de ses accessoires, défauts visibles, niveau de batterie et, le cas échéant, photographies.

3. Conditions d'accès au service

3.1 Âge, capacité et aptitude

Le Locataire contractant doit être majeur. L'usage par un mineur n'est possible que lorsque la réglementation applicable au matériel l'autorise et sous la responsabilité du représentant légal. Pour un EDPM, l'utilisateur doit avoir au moins 14 ans.

Le Locataire déclare être physiquement et techniquement apte à maîtriser le matériel remis, notamment son équilibre, son freinage, sa vitesse, son poids et son stationnement.

3.2 Documents et contrôles

Pearl Bike peut demander avant remise :

- une pièce d'identité valide ;
- un numéro de téléphone, une adresse e-mail et, si nécessaire, un justificatif d'adresse ;
- une carte bancaire ou un autre moyen permettant la constitution de la caution ;
- la signature du document de mise à disposition, de l'état des lieux et/ou des CGL ;
- l'acceptation des notices et consignes de sécurité ;
- un justificatif d'assurance lorsque la nature du matériel l'exige ou que Pearl Bike le demande légitimement.

Pearl Bike peut refuser, suspendre ou annuler la mise à disposition pour motif légitime : documents insuffisants, caution impossible, risque de fraude, informations fausses, état d'ébriété apparent, comportement dangereux, impayé, litige antérieur, matériel indisponible ou impossibilité d'assurer une utilisation suffisamment sûre.

4. Formation du contrat, signature et paiement

1. Choix du matériel, de la durée, du forfait et des accessoires.
2. Saisie ou vérification des informations du Locataire.
3. Communication du prix, des conditions, de la caution et de la durée.
4. État des lieux et information sur les consignes de sécurité.
5. Acceptation des CGL et signature papier ou électronique au moyen du dispositif proposé au Locataire.
6. Constitution éventuelle de la caution et règlement des sommes dues.
7. Remise du matériel après validation par Pearl Bike.

Les prix sont indiqués en euros TTC lorsqu'ils s'adressent à un consommateur. Les données bancaires sont traitées par les prestataires de paiement habilités et ne sont pas conservées directement par Pearl Bike au-delà des informations nécessaires à la comptabilité et au suivi des paiements.

5. Droit de rétractation et annulation

Lorsqu'un contrat est conclu à distance avec un consommateur, un droit de rétractation de quatorze jours s'applique en principe, sauf exception légale. Certaines prestations réservées pour une date ou une période déterminée peuvent relever d'une exception lorsque les conditions prévues par le Code de la consommation sont effectivement remplies.

En dehors d'une exception légale, Pearl Bike ne prive pas le consommateur de son droit de rétractation. Lorsque le Locataire demande expressément le commencement d'une prestation avant la fin du délai et se rétracte avant son achèvement, la part du service déjà exécutée peut être due dans les conditions prévues par la loi.

Si la mise à disposition est contractée à distance au moyen d'une interface en ligne et qu'un droit de rétractation est applicable, la fonctionnalité gratuite de rétractation en ligne exigée par la réglementation doit être accessible pendant tout le délai légal, en complément des autres moyens de notification autorisés.

Les règles d'annulation particulières, de non-présentation ou de disponibilité communiquées lors de la réservation complètent le présent article, sans réduire les droits impératifs du consommateur.

6. Dépôt de garantie - caution

6.1 Montant

Le montant de la caution est indiqué dans le document de mise à disposition ou l'état des lieux. À titre indicatif, la base documentaire du 08 juin 2026 prévoyait 500 € pour une trottinette NIU KQi 300P EU et 900 € pour un fat bike Touroll / Engwe. Le montant effectivement convenu pour la remise concernée prévaut.

6.2 Modalités

La caution peut être constituée par pré-autorisation bancaire, paiement carte remboursable, virement, espèces dans les limites légales ou tout autre moyen accepté par Pearl Bike. La remise peut être refusée si la caution n'est pas valablement constituée.

6.3 Retenues et libération

Toute retenue doit correspondre à une somme effectivement due : non-restitution, perte, vol non couvert, retard, casse, dommage, nettoyage exceptionnel, accessoire manquant, frais de récupération ou autre obligation contractuelle. Les éléments justificatifs peuvent comprendre l'état des lieux, les photographies, le tarif atelier, le prix des pièces, la valeur de remplacement, un devis ou une facture.

Après restitution et vérification, Pearl Bike demande la libération de la caution ou procède au remboursement du solde. Les délais d'affichage d'une pré-autorisation annulée dépendent de l'établissement bancaire du Locataire.

7. Durée, état des lieux et restitution

La durée court de la date et heure de remise à la date et heure de retour convenues. Sauf mention contraire, les durées sont comptées en jours calendaires.

Un état des lieux de départ identifie notamment le matériel, les accessoires, les défauts visibles, les pneus, freins, éclairage et niveau de batterie. Le Locataire doit signaler immédiatement toute réserve non inscrite.

Le matériel doit être restitué au lieu, à la date et à l'heure convenus, avec tous ses accessoires. Toute prolongation nécessite l'accord écrit de Pearl Bike. Une restitution anticipée d'un forfait déjà commencé n'ouvre pas droit à remboursement au prorata, sauf geste commercial ou disposition impérative contraire.

Le matériel reste la propriété de Pearl Bike ou de son propriétaire légitime. Toute vente, sous-location, prêt à un tiers, démontage, modification, débridage ou intervention technique non autorisée est interdite.

8. Véhicules de prêt atelier

8.1 Principe

Le prêt atelier est facultatif. Il dépend de la disponibilité du parc, de la nature et de la durée prévisible de la réparation, de l'éligibilité du client, de la constitution de la caution et de la validation par Pearl Bike. Il ne constitue pas un droit automatique.

Les matériels de la base du 08 juin 2026 comprennent notamment des trottinettes NIU KQi 300P EU et des fat bikes Touroll / Engwe, sous réserve du parc réellement disponible.

8.2 Forfaits de mise à disposition

Forfait	Durée couverte	NIU KQi 300P EU	Fat bike Touroll / Engwe
Prêt atelier 24 h	0 à 24 h à compter de la remise	0 €	0 €
Court	Plus de 24 h à 4 jours calendaires	29 € TTC	39 € TTC
Moyen	5 à 9 jours calendaires	59 € TTC	79 € TTC
Long	10 à 14 jours calendaires	89 € TTC	119 € TTC

Au-delà de 14 jours, la prolongation nécessite un avenant signé électroniquement ou tout autre accord écrit accepté par Pearl Bike, précisant le tarif applicable.

Les forfaits sont indivisibles : toute période commencée est due. En cas de prolongation validée avant l'expiration de la période en cours, Pearl Bike peut appliquer le forfait supérieur, le complément entre forfaits ou un tarif spécifique indiqué dans l'avenant.

8.3 Refus du devis ou abandon de réparation

Si le client refuse le devis, annule la réparation, ne donne pas suite, abandonne son véhicule ou ne règle pas les sommes dues, l'avantage de prêt atelier peut être remis en cause et la période d'utilisation du matériel peut être facturée selon le forfait applicable, si cette conséquence a été portée à la connaissance du client et dans la limite du droit applicable.

8.4 Indépendance de la réparation

La restitution du véhicule de prêt est distincte de la restitution du véhicule du client. Pearl Bike peut demander le retour du matériel à l'expiration de la période convenue ou, pour motif légitime, à une date raisonnable communiquée au Locataire.

9. Obligations de Pearl Bike

- remettre un matériel entretenu, vérifié et adapté à l'usage annoncé, sous réserve des réserves portées à l'état des lieux ;
- communiquer les consignes essentielles de sécurité et les notices disponibles ;
- réaliser ou faire réaliser un état des lieux départ / retour ;
- communiquer les tarifs, la durée et la caution applicables ;
- fournir l'assistance uniquement lorsqu'elle a été expressément incluse ou acceptée.

10. Obligations du Locataire

- utiliser le matériel prudemment, conformément à sa destination, aux notices et au Code de la route ;
- vérifier avant chaque trajet les éléments de sécurité visibles : freins, pneus, serrages, direction, éclairage, avertisseur sonore et batterie ;
- ne pas modifier, débrider, démonter, reprogrammer, réparer ou prêter le matériel ;
- ne pas rouler sur plage, sable, sel, eau profonde, zone inondée, escalier, skatepark, saut ou terrain manifestement inadapté ;
- respecter les charges maximales et ne pas transporter de passager lorsque cela est interdit ;
- attacher le matériel à un point fixe avec l'antivol fourni lorsqu'il est laissé sans surveillance ;
- protéger la batterie et le chargeur de la chaleur, de l'humidité, des chocs et des enfants ;
- prévenir Pearl Bike sans délai en cas d'accident, vol, chute, bruit anormal, message d'erreur, chauffe ou autre anomalie ;
- restituer le matériel propre, complet et dans l'état de départ, usure normale admise.

11. Règles propres aux trottinettes électriques / EDPM

L'utilisateur d'un EDPM doit avoir au moins 14 ans, respecter la vitesse maximale autorisée de 25 km/h, ne pas transporter de passager et respecter les règles de circulation applicables. L'assurance responsabilité civile couvrant l'usage de l'EDPM est obligatoire pour circuler.

Sont notamment interdits : débridage, téléphone tenu en main, écouteurs ou oreillettes, circulation sur trottoir sauf autorisation locale, usage sous alcool ou stupéfiants et toute conduite dangereuse.

Toute trottinette électrique remise par Pearl Bike doit rester dans sa configuration réglementaire et technique d'origine. Aucun débridage, reprogrammation, modification de firmware, paramétrage destiné à contourner les limitations réglementaires ou intervention non autorisée sur l'électronique n'est permis.

12. Règles propres aux VAE et fat bikes électriques

Lorsqu'un matériel est remis comme VAE conforme au régime des cycles, l'assistance doit être liée au pédalage, sa puissance nominale continue doit rester dans la limite réglementaire applicable et l'assistance doit se couper à 25 km/h. Le Locataire ne doit effectuer aucun débridage ou modification susceptible de changer la catégorie juridique du véhicule.

Le Locataire doit adapter sa vitesse au poids, à l'inertie, à l'adhérence, à la météo et à son niveau de maîtrise. Les fat bikes peuvent présenter une inertie et des distances de freinage supérieures à celles d'un vélo léger.

13. Batterie, chargeur et sécurité incendie

- utiliser uniquement le chargeur fourni ou expressément validé par Pearl Bike ;
- charger dans un lieu sec, ventilé et éloigné de matériaux inflammables ;
- ne jamais recharger une batterie chaude, choquée, gonflée, odorante, mouillée ou présentant une anomalie ;
- ne pas couvrir le chargeur ou la batterie pendant la charge ;
- ne pas utiliser de rallonge, adaptateur ou prise douteuse ;
- arrêter l'utilisation et contacter Pearl Bike en cas de fumée, odeur, chauffe anormale, choc important ou message d'erreur.

Sécurité batterie lithium

Une batterie présentant un dommage, une déformation, une odeur, une chauffe anormale ou une infiltration ne doit pas être utilisée ni rechargée. Si cela peut être fait sans danger, le matériel doit être éloigné des matières inflammables et les secours doivent être contactés en cas de risque d'incendie.

14. Assurance, responsabilité, accidents et infractions

Pearl Bike est assurée auprès de Gan Assurances pour les garanties professionnelles souscrites, notamment la responsabilité civile exploitation et la responsabilité professionnelle liée à son activité, dans les limites du contrat en vigueur. Agence : GAN Assurances La Teste de Buch Arcachon - Davet, 32 avenue Charles de Gaulle, 33260 La Teste-de-Buch, France, tél. 05 57 52 64 76. Le champ territorial, les plafonds, franchises et exclusions sont ceux prévus au contrat d'assurance en vigueur.

Sauf accord écrit contraire, la mise à disposition n'inclut pas d'assurance individuelle accident du Locataire. Pour un EDPM, le Locataire doit disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant cet usage. Pour un vélo ou un VAE relevant du régime des cycles, le Locataire doit vérifier que sa responsabilité civile personnelle couvre les dommages causés aux tiers.

Le Locataire reste responsable de ses infractions, amendes, frais de fourrière et des dommages qu'il cause par sa faute ou un usage non conforme. Aucune clause des présentes CGL n'exclut la responsabilité légale de Pearl Bike lorsqu'elle est engagée.

En cas d'accident : sécuriser les lieux, contacter les secours si nécessaire, prévenir Pearl Bike sans délai, recueillir les informations utiles et ne pas abandonner le matériel.

15. Vol, perte et non-restitution

En cas de vol ou perte, le Locataire doit prévenir Pearl Bike immédiatement, déposer plainte dans les meilleurs délais et transmettre le justificatif ainsi que les circonstances. Il doit pouvoir expliquer les conditions de stationnement et d'utilisation de l'antivol.

En cas de non-restitution ou de vol non pris en charge par une assurance applicable, Pearl Bike peut réclamer les sommes justifiées correspondant notamment à la valeur de remplacement, aux accessoires manquants, aux frais de récupération et aux périodes supplémentaires, sous déduction des sommes déjà encaissées à ce titre.

16. Dommages, nettoyage et frais de remise en état

Les dommages facturables peuvent notamment comprendre : casse mécanique imputable à un usage anormal, voile de roue, oxydation, infiltration, sable ou sel, dommage batterie, connecteur cassé, chargeur perdu, chute, choc, rayure profonde, débridage, modification non autorisée, accessoire manquant ou nettoyage exceptionnel.

Les petites traces correspondant à l'usure normale ne sont pas facturées. Les frais de remise en état sont justifiés par le tarif atelier en vigueur, le prix des pièces, la valeur de remplacement, le temps de main-d'œuvre ou un devis.

17. Assistance et dépannage

Sauf option ou accord spécifique, l'assistance n'est pas illimitée. Pearl Bike peut apporter une aide par téléphone ou en magasin. Une récupération, un transport ou une intervention hors magasin peut être facturé selon la distance, le temps et la cause de l'incident lorsque ces frais sont imputables au Locataire ou ont été acceptés.

18. Force majeure et indisponibilité du matériel

Pearl Bike ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une impossibilité de mise à disposition résultant d'un événement répondant aux critères légaux de la force majeure. En cas d'indisponibilité imprévue du matériel avant la remise, Pearl Bike informe le Locataire dans les meilleurs délais et propose, selon les possibilités, un matériel équivalent, un report ou le remboursement des sommes correspondant à la mise à disposition non exécutée.

19. Données personnelles et preuve

Les données sont traitées pour la réservation, le contrat, la caution, l'état des lieux, la facturation, le suivi atelier, la prévention de la fraude, la sécurité, les litiges et les obligations comptables. Elles peuvent être traitées par Pearl Bike et, selon le parcours utilisé, par des prestataires techniques de réservation, gestion contractuelle, signature électronique, paiement, hébergement ou communication, ainsi que par les assureurs, conseils et autorités lorsque la loi l'exige.

Les photographies d'état des lieux, signatures électroniques, historiques de réservation et documents de paiement peuvent servir d'éléments de preuve dans les conditions admises par la loi. Les droits relatifs aux données personnelles peuvent être exercés à contact@pearlbike.com ; une réclamation peut être adressée à la CNIL lorsque les conditions sont réunies.

20. Réclamations, médiation et litiges

Toute réclamation doit être adressée préalablement à Pearl Bike par écrit avec les justificatifs utiles.

Pour les litiges relevant de la consommation et non résolus après réclamation préalable, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur désigné par Pearl Bike : CM2C - Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris - declarer-un-litige@cm2c.net - www.cm2c.net.

La plateforme européenne ODR/RLL de règlement en ligne des litiges a été supprimée le 20 juillet 2025 ; les anciennes références à cette plateforme sont donc retirées de la présente version.

Les présentes CGL sont soumises au droit français. Les règles impératives de compétence juridictionnelle demeurent applicables.

21. Dispositions diverses

- la version applicable est celle portée à la connaissance du Locataire au moment de la réservation, signature ou remise ;
- l'absence d'invocation immédiate d'une clause ne vaut pas renonciation ;
- si une clause est réputée non écrite ou inapplicable, les autres demeurent en vigueur ;
- Pearl Bike peut mettre à jour les présentes CGL pour les mises à disposition futures.

Références légales principales

Les références ci-dessous sont fournies pour faciliter la lecture. Les textes impératifs en vigueur prévalent en toute hypothèse.

- Code de la consommation : droit de rétractation des contrats à distance et exceptions légales.
- Code de la route et règles applicables aux EDPM : âge minimum, vitesse, circulation et sécurité.
- Code des assurances et règles relatives à l'assurance obligatoire des EDPM.
- Code civil : écrit et signature électroniques, responsabilité contractuelle.
- Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) pour les données personnelles.